

PUBLIC

*Aides soignants en poste dans le secteur
sanitaire et médico-social diplômés
avant 2022*

MODALITES

DUREE : 2 jours (14h00)

DATES DES SESSIONS

Les 18 ET 19 Octobre 2023

Ou

Les 7 et 8 Novembre 2023

Ou

Les 6 et 7 Décembre 2023

Ou

Les 5 et 6 Février 2024

Ou

Les 25 et 26 Mars 2024

Ou

Les 29 et 30 avril 2024

Ou

Les 10 et 11 Juin 2024

COÛT

500 € / Personne

INSCRIPTION

15 jours avant le début
de chaque session

NOMBRE DE PARTICIPANTS

15 PROFESSIONNELS DE
SANTE

POSSIBILITE DE PRIVATISER UNE SESSION FORMATION

(L'institut s'accorde le droit d'annuler la
formation en cas de participants
insuffisants)

Personnes à contacter

Mme Valérie FACON
Service Formation Continue
Tél: 01 43 41 42 14
valerie.facon@fondationdiaconesses.org



LES DIACONESSES
DE REUILLY

INSTITUT DE
FORMATION CAROLINE
MALVESIN

LES DIACONESSES DE
REUILLY

95 RUE DE REUILLY

75012 PARIS

Téléphone 01-43-41-41-41

ifsi@fondationdiaconesses.org

RENFORCEMENT DES COMPETENCES DES AIDES SOIGNANTS

SOINS AIGUS

Actes de soins autorisés

*Suite au nouveau référentiel
d'activités de 2021*



OBJECTIF GENERAL

Apporter les connaissances théoriques et cliniques indispensables pour permettre aux aides soignants de mettre en œuvre des soins aigus adaptés à l'état clinique de la personne .

Identifier et définir l'évolution de la profession.

Développer leurs compétences en terme de savoirs et savoirs faire.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

1- Comprendre et identifier une situation aigüe.

2- Prioriser les activités de soins aigus et adapter les modalités de leur réalisation.

3- Prévenir les douleurs induites par ces soins.

4- Organiser et coordonner les actions de soin en équipe pluridisciplinaire.

5- Evaluer la qualité des soins réalisés et réajuster.

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- 1- Simulation en santé
- 2- Travaux de groupe
- 3- Etudes de cas
- 4- Vidéos
- 5- Evaluation des acquis en situation simulée

MODALITES D'EVALUATION

Délivrance du certificat de réalisation

Attestation de réussite à l'issue de l'évaluation des acquis

Session de rattrapage si non validation dans un délai

de 2 à 3 mois